## DEPARTEMENT DES YVELINES

## VILLE DE LA VERRIERE

Arrondissement de RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-121

Tél: 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre,

DATE DE CONVOCATION 24 Novembre 2022 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE** 24 Novembre 2022

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL; Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA; Adjoints au Maire

Mesdames BAC et GORBENA

Messieurs IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, POINGT et VILLOING; Conseillers Municipaux délégués

Mesdames DUTU et HOCDE

Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN ; Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE CONSEILLERS

Absents excusés et représentés : 9

Mesdames Baselto, Brochado, Lopes, Lawba Makanyaka, Chiakh, Raoul,

Selbonne; Messieurs Mare et Peron

En exercice: 29 Présents: 20 Votants: 29

Pouvoirs: 9

Madame Baselto donne pouvoir à Monsieur Gerbouin Madame Brochado donne pouvoir à Madame Bac Madame Lopes donne pouvoir à Madame Rousseau

Madame Lawba Makanyaka donne pouvoir à Madame Gorbena

Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa Madame Raoul donne pouvoir à Monsieur Raoul Madame Selbonne donne pouvoir à Madame Pascoal Monsieur Mare donne pouvoir à Madame DUTU Monsieur Peron donne pouvoir à Monsieur Dainville

Ouverture anticipée de Crédits d'investissement sur le budget 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Le Moing

Préfecture des Yvelines DRCL

La séance étant ouverte à 19H00

Arrivé le: - 8 DEC. 2022

Objet : Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2023

Secteur : Finances

## Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil Municipal, jusqu'au vote du budget, peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Article unique:

Autorise l'ouverture anticipée de crédits de dépenses d'investissement pour l'exercice 2023;

Approuve l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite maximum de 25% des inscriptions au budget 2022 comme défini ci -dessous :

Section investissement		
Nature	Budget 2022	Budget 2023 ouvert par anticipation
13918	500,00	-
2031	212 600,00	53 000,00
2051	81 255,00	20 000,00
2088	1 000,00	300,00
2111	8 000,00	2 000,00
2112	206 000,00	51 500,00
2128	69 800,00	17 500,00
21311	127 600,00	32 000,00
21312	224 200,00	56 000,00
21318	360 600,00	90 000,00
2135	2 500,00	700,00
2148	2 067 000,00	517 000,00
2151	37 000,00	9 200,00
2152	32 000,00	8 000,00
21578	1 500,00	400,00
2158	30 520,00	7 600,00
2182	75 000,00	19 000,00
2183	58 840,00	14 800,00
2184	59 400,00	14 800,00
2188	152 705,00	38 200,00
TOTAL	3 808 020,00	952 000,00

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Mis en ligne le :

1 5 DEC. 2022

Pour extrait conformed April 2022
LA VERRIERE, IL DE LA VERRIERE, IL DE LA VERRIERE NICOLAS DAINVII LE VEINE DE LA VEINE DE LA